



Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance
(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre à :

Administration communale, Route de Peyres-Possens 27, 1062 Sottens - greffe@jorat-menthue.ch - 021 905 51 15

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : Prénom :
Nom : Prénom :
Parcelle : Adresse :
Téléphone : Mail :

B. Description de l'ouvrage

.....
.....

Date : Coût des travaux :

Travaux réalisés par :

Auteur des plans :

C. Documents à fournir :

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Date :

Nom : Prénom :

Signature :

Nom : Prénom :

Signature :



Accord des voisins de la parcelle directement touchés et/ou concernés :

Date : Parcelle :
Nom : Prénom :

Signature :

Date : Parcelle :
Nom : Prénom :

Signature :

Date : Parcelle :
Nom : Prénom :

Signature :

Date : Parcelle :
Nom : Prénom :

Signature :

Date : Parcelle :
Nom : Prénom :

Signature :

Date : Parcelle :
Nom : Prénom :

Signature :

Accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :
Nom : Prénom :

Signature :

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Prix de l'autorisation : CHF 200.-